RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1984

par Jean FAVIER

Membre de l'Institut

Directeur général des Archives de France

PARIS

Archives nationales

1985

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1984

5 026008 T 91

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1984

par Jean FAVIER
Membre de l'Institut
Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1985

ISBN 2-86000-116-6
© Archives nationales

L'année 1984 aura été avant tout celle d'une transition vers les nouvelles structures qui résulteront pour les Archives de France de l'application de diverses mesures relatives à la décentralisation et à la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales. La mise en œuvre des textes législatifs appelait des textes réglementaires, en particulier pour ce qui est des normes applicables dans l'exercice du contrôle scientifique et technique dévolu par la loi à l'Administration de l'État. Réflexion et concertation à propos de ces textes ont signifié en 1984 un effort et une dépense de temps à la mesure des enjeux. Ce travail n'a encore porté que des fruits provisoires. Ces choix difficiles ont fait l'objet d'une mise au point menée en étroites relations avec les interlocuteurs institutionnels du ministère de la Culture. Au regard de la décentralisation, 1984 restera donc l'année de la réflexion et de l'expérience pratique.

Dans le même temps, la participation des archivistes français au congrès de Bonn, où ils constituaient l'un des groupes les plus importants, a provoqué une nouvelle réflexion sur les problèmes qu'évoquait le thème général du congrès : les défis du monde contemporain. La décision a été prise d'inviter à Paris le prochain congrès international, qui se tiendra en août 1988.

L'année aura été marquée par l'éclosion de nouveaux équipements. En ce qui concerne l'État, on a vu mûrir des dossiers ouverts deux ans plus tôt, dossiers qui conduiront en 1985 à l'ouverture de plusieurs chantiers. Le plus avancé est celui d'Aix-en-Provence, où le doublement du bâtiment permettra, en 1986, le transfert des collections de la Section outre-mer des Archives nationales, jusque-là conservées dans l'incommode et dangereux dépôt de la rue Oudinot. L'affaire du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales a semblablement progressé, avec l'obtention des différents avis favorables et du permis de construire, puis avec l'ouverture des chantiers préalables : restructuration des grands dépôts, en prélude à la destruction de l'insalubre bâtiment H, et maillage des galeries souterraines de communication et d'acheminement des fluides. L'échéance de 1987 semble devoir être tenue pour l'ouverture au public de ces structures d'accueil sans lesquelles les chercheurs devraient renoncer à trouver aux

Archives nationales des moyens de travail correspondant à la récente progression des demandes et à l'intérêt des fonds.

Le projet d'un premier Centre d'archives du monde du travail a progressé en 1984 avec le choix définitif de l'usine Motte-Bossut à Roubaix; la réhabilitation et le réaménagement de cette « cathédrale industrielle » devait faire l'objet d'un concours d'architecture en 1985. En attendant, des crédits d'étude ont permis de mieux cerner les objets scientifiques, techniques et culturels de l'entreprise.

Divers équipements ont bénéficié des retombées des opérations précédentes. Il faut en particulier citer la modernisation de l'atelier de restauration des Archives nationales, dont la haute compétence est maintenant supportée par une technologie de pointe.

En ce qui concerne les Archives départementales, l'approche de l'échéance de janvier 1986, au-delà de laquelle de nouveaux dossiers ne pourront plus être pris en compte pour l'obtention de subventions spécifiques, a multiplié dès 1984 les engagements d'opérations parfois souhaitées de longue date. On a vu en cette même année l'achèvement du nouveau bâtiment de la Haute-Vienne et le quasi-achèvement de celui du Val-d'Oise.

Alors même que la pratique des emplois de développement culturel touchait à son point culminant, une expérience originale était tentée avec le lancement sur les routes de l'archivobus des Bouches-du-Rhône. Plus complexe — et sans doute de maniement plus délicat — que les équipements transportables déjà en œuvre en d'autres départements, cet archivobus permet dès maintenant la mise à l'épreuve de nouvelles procédures de pénétration des milieux, scolaires ou non, caractérisés par l'enclavement, la marginalité ou la simple dispersion.

Cinq ans après l'achèvement de l'*État général des fonds* des *Archives nationales*, la publication de l'*État général des inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières* procure à la recherche un nouvel instrument de travail essentiel. C'est à la fois le moyen de mesurer le possible dans la définition des programmes de recherche, et de maîtriser un océan d'inventaires et de répertoires dont la diversité et l'inégalité des niveaux et de l'achèvement reflètent souvent le caractère toujours très personnel de l'œuvre scientifique des archivistes.

On sait le service que rend à tout chercheur, du savant confirmé à l'amateur débutant, un *Guide* où les ressources sont présentées par grandes masses et de manière suggestive. Quatre départements — Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône — ont vu paraître en 1984 des volumes qui portent à quarante-huit le nombre des départements maintenant pourvus de leur *Guide*. Il convient d'ajouter à cette éclo-

sion, dans une autre série, publiée sous le patronage de l'Unesco, le *Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine et des Antilles dans les Archives françaises*, dont la publication met la France en bonne position parmi les pays qui manifestent leur souci d'une aide efficace au Tiers Monde.

Faut-il rappeler que de nouveaux bâtiments largement ouverts sur le monde comme de nouvelles publications aisément accessibles à tous les publics sont à la fois le symbole et le moyen d'une juste adaptation de l'activité des services d'archives aux besoins que manifeste le monde contemporain ?

MOYENS

1. BUDGET.

Les crédits d'équipement inscrits pour les Archives au budget de l'État ont été en 1984 de 41,5 millions F. Ils se répartissent ainsi :

— Archives nationales : 28 millions F, essentiellement destinés à l'achèvement du financement des nouveaux équipements de la Section outre-mer à Aix-en-Provence et au premier financement du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN);

— subventions pour les Archives départementales : 13 millions F, dont ont bénéficié cinq régions : Aquitaine (0,5 million F), Auvergne (3 millions F), Bourgogne (0,5 million F), Franche-Comté (3 millions F), Rhône-Alpes (6 millions F). Les différences que l'on observe dans cette répartition tiennent au nombre très variable des opérations nécessaires et possibles dans une même région et à l'avancement différent des dossiers.

Au titre des crédits de fonctionnement, le budget de 1984 consacre aux Archives 124,2 millions F, cette somme étant ainsi répartie :

— 95,2 millions F pour la rémunération des personnels de l'État;

— 14,9 millions F pour les crédits de matériel;

— 1,5 million F pour l'enveloppe « Recherche ».

Il convient de signaler le fait que le crédit de 1,9 million F pour l'achat de documents historiques représente quatorze fois le crédit de 1981 et que cette augmentation a permis à la direction des Archives de ne pas laisser passer sur le marché public des opportunités dont on sait qu'elles ne se représentent pas toujours. Il convient également d'ajouter à ce chiffre les acquisitions faites au titre des dations, aussi bien pour le paiement des droits de succession que pour celui de l'impôt sur les grandes fortunes.

Le budget global de la direction des Archives de France s'établit donc pour 1984 à 165,773 millions F, auxquels il convient d'ajouter, pour une vue globale de l'effort consenti par les pouvoirs publics, les 62 millions F votés par les Conseils généraux pour le fonctionnement des services départementaux et les 50 millions F inscrits aux budgets départementaux pour la construction de nouveaux bâtiments.

Le total des crédits affectés aux Archives nationales et départementales s'élève donc pour 1984 à environ 272 millions F.

La diminution constatée par rapport à 1984 tient essentiellement aux phases des réalisations des grands équipements de l'État. 1983 avait vu l'achèvement du financement de la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau. 1985 devrait voir le premier financement du CARAN, avec une remontée des dépenses en capital du titre V de 28 millions F à 62 millions F. Venant après l'achèvement de Fontainebleau et pendant les travaux préparatoires au CARAN l'année 1984 aura été celle d'un moindre investissement.

2. PERSONNEL.

Le personnel des services d'archives nationaux et départementaux a été en 1984 de 1 952 personnes, dont 1 039 agents de l'État.

Un crédit du titre IV a permis de multiplier les emplois culturels en coopération avec les collectivités territoriales. On en comptait 27 en 1983. Le nombre a atteint 50 en 1984, dont 29 renouvellements.

Le travail à temps partiel continue d'être recherché, en particulier pour les agents féminins ayant des charges de famille. 40 agents de la direction des Archives, dont 38 femmes, en ont bénéficié en 1984, dont 25 ont choisi de travailler à 80 % et 10 à 50 %.

Nombreux ont été les concours ouverts pour conduire à son terme la mise en œuvre du nouveau statut des personnels de magasinage et pour pourvoir aux postes vacants dans les différents corps : concours d'ouvriers professionnels dans la spécialité « photographe très qualifié », concours interne d'inspecteur de magasinage, examen d'intégration dans le corps des magasiniers spécialisés.

La formation continue a bénéficié en 1984 à 350 stagiaires, correspondant à 7 176 heures de formation pour une dépense de 0,6 million F, outre un crédit de fonctionnement de 0,26 million F. La somme globale consacrée à la formation continue représente 0,81 % de la masse salariale.

Les stages ont principalement concerné les domaines traditionnels de l'archivistique : préparation des concours, élaboration des instruments de recherche, etc. Des stages ont cependant concerné les technologies nouvelles, et l'on a noté avec satisfaction l'organisation de stages spécifiques régionaux. Il faut également souligner l'augmentation des stages ponctuels destinés à répondre à une demande dont la diversité demeure le principal caractère.

3. BÂTIMENTS.

En ce qui concerne les Archives nationales, l'année 1984 a vu la mise en service progressive de la deuxième unité de la Cité des archives contem-

poraines à Fontainebleau, dont la capacité totale est ainsi portée à 213 150 mètres linéaires. Les rayonnages occupés représentent déjà 140 275 mètres linéaires. La même année a vu s'ouvrir le chantier du bâtiment qui doublera à Aix-en-Provence le Dépôt des archives d'outre-mer. Les nouveaux équipements offriront au service, avec des magasins d'une capacité totale de 43 000 mètres linéaires, un atelier de restauration et un atelier de microfilmage à la mesure des besoins de plus en plus exprimés par les pays en développement.

Le projet retenu pour la réalisation du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN), et dont le coût d'objectif est de 78 millions F, a fait l'objet en 1984 des nécessaires travaux d'affinement, touchant en particulier la gestion technique centralisée, les connections techniques avec l'ensemble des Archives nationales et l'informatisation. Le permis de construire a été délivré le 26 novembre 1984, et le début des travaux était prévu pour l'automne 1985.

Dans la perspective de ce nouvel aménagement des Archives nationales, divers travaux de modernisation et de réimplantation ont été menés à bien en 1984. L'atelier de restauration a été établi, avec de nouveaux équipements techniques qui en font maintenant un service exemplaire, dans les parties basses du bâtiment Louis-Philippe. Le service des cartes et plans a été restructuré et agrandi. Le réaménagement du rez-de-chaussée des grands dépôts Napoléon III a été commencé, grâce à l'hébergement procuré par un bâtiment provisoire établi en juillet 1984.

Dans un autre ordre de préoccupations, on a mené à bien divers travaux de restauration dans les parties historiques : boiseries de l'hôtel de Rohan, parquets de l'hôtel de Soubise, etc. Il faut aussi noter de nombreuses opérations ponctuelles nécessaires à la sécurité du bâtiment, et à son entretien général.

En ce qui concerne les Archives départementales, on a noté un achèvement en Charente-Maritime. Des travaux de construction ont été poursuivis dans quatorze départements : Allier, Ardennes, Ariège, Haute-Garonne, Gironde, Lot-et-Garonne, Nièvre, Rhône, Paris (Villemoisson-sur-Orge), Seine-Maritime, Haute-Vienne, Val-d'Oise, Guadeloupe et Guyane. Le nouveau bâtiment du Val-d'Oise devrait entrer en service dès le début de 1985.

Onze dossiers de construction, d'aménagement ou d'extension ont été mis au point : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Cantal, Cher, Côtes-du-Nord, Finistère, Maine-et-Loire, Savoie, Paris (quai Henri-IV), Seine-et-Marne, Réunion. On voit enfin sept départements programmer la construction ou l'aménagement d'un bâtiment pour les prochaines années : Ain, Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Lot, Lozère, Nord, Vosges.

Cet effort intense consenti par les collectivités territoriales avec l'aide de l'État — une aide qui serait assurément plus efficace si tant de demandes n'avaient été formulées dans le même temps à la veille de la nouvelle répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales — ne doit pas cacher le fait que des dépôts vont inévitablement voir leur saturation pendant que d'autres sortent de terre. Tel dépôt inauguré voici vingt ans touche déjà à ses limites. Dix-sept dépôts départementaux n'ont pas même 100 mètres linéaires de rayonnages disponibles, et sept autres ont moins de 500 mètres linéaires et voient approcher la redoutable échéance de l'asphyxie. Dans l'état actuel des choses, 24 départements seulement peuvent être assurés d'atteindre le début du prochain millénaire sans graves problèmes.

On peut en revanche noter avec satisfaction le fait que 75 départements possèdent maintenant un atelier de microfilmage, cette modernisation et ce développement des équipements ayant été favorisés par des subventions de l'État au cours des récentes années. Une autre amélioration spectaculaire touche la reliure et la restauration pour laquelle 39 ateliers sont actuellement en fonctionnement dans les départements.

Cette satisfaction doit être tempérée par une vue réaliste de l'ampleur des besoins. Pour pallier diverses carences, l'atelier de restauration des Archives nationales a travaillé en une seule année pour le compte de 25 départements. Il faut souligner le fait que ces travaux, sans doute nécessaires pour la préservation de pièces essentielles du patrimoine national, ont retardé d'autant l'avancement du programme de travail d'un atelier normalement destiné à la préservation des documents conservés aux Archives nationales.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. ARCHIVES PUBLIQUES.

L'incessant travail de mise à jour des textes réglementaires a été poursuivi. On sait l'importance des tableaux de tri et d'élimination élaborés en coopération avec les services versants : ils permettent un traitement rapide des masses documentaires et une sensible économie de temps et de place pour la conservation définitive. C'est dire l'intérêt des travaux menés par la Commission des archives constituée à l'initiative du garde des Sceaux pour la révision des règlements, instructions et tableaux relatifs aux archives des juridictions, de l'administration judiciaire et des établissements pénitentiaires. Plusieurs textes ont été publiés et d'autres devraient l'être en 1985.

Dans un autre ordre d'idées, était lancée la préparation d'une base de données informatiques destinée à doter les Archives départementales de fiches systématiques de traitement des versements. Une liste des versements significatifs a été diffusée, afin de faciliter la mise en commun de l'information et des expériences.

Les Archives nationales et départementales se sont enrichies en 1984 de 58 209 mètres linéaires, soit 8 850 pour les Archives nationales et 49 359 pour les Archives départementales. Les archives des juridictions et les minutes notariales ont fait l'objet de versements particulièrement importants dans l'ensemble de la France. On a également noté un accroissement des versements en provenance des établissements publics les plus divers, comme des chambres de commerce et d'industrie, une coopérative agricole départementale, une coopérative d'habitat rural, une société d'équipement ou des services locaux du SEITA.

La Section des missions des Archives nationales a mis en place un équipement en terminaux informatiques permettant d'élaborer des programmes spécifiques et de réaliser une messagerie électronique reliant les missions, leur section et la Cité des archives contemporaines à Fontainebleau. Outre le travail habituel de sensibilisation, de collecte et de premier traitement, on a mené des études prospectives sur les archives audiovisuelles des administrations centrales, les archives des inspections générales et celles des établissements publics nationaux, et l'on a poursuivi une coopération fruc-

tueuse avec les Archives de la Banque de France et avec celles du musée national des Sciences et des Techniques de la Villette.

Dans les départements, on peut noter une extrême diversité du système des accroissements, diversité qui tient aussi bien aux réalités humaines des structures administratives qu'à l'inégale capacité des dépôts et à la différence des retards pris au fil des années par les administrations versantes. Il est normal que de gros accroissements suivent l'ouverture d'un nouveau bâtiment, comme une raréfaction accompagne normalement la constatation d'un état de saturation. Pendant que quatre services départementaux recevaient plus de 2 000 mètres linéaires, dix autres, dont un chef-lieu de région, ne recevaient pas 100 mètres linéaires, l'accroissement moyen se situant un peu en dessous de 500 mètres linéaires par an.

Dans certains départements chefs-lieux de région, on voit croître les versements en provenance des services administratifs régionaux. Il est certain que l'équilibre des charges représentées par les versements départementaux et les versements régionaux représentera sans doute l'un des graves problèmes auxquels seront confrontés dès les lendemains de la décentralisation les actuels services départementaux.

La charge des services d'archives communaux ne cesse de croître, même si la plupart se situe très en dessous des services départementaux. Trente villes ont versé plus de 30 mètres linéaires, et une ville comme Orléans est, avec 370 mètres linéaires, au même niveau de charge qu'un département moyen. Il faut aussi noter avec intérêt l'attention portée par les services communaux aux archives des organismes sociaux et du secteur associatif.

2. ARCHIVES DU MONDE DU TRAVAIL.

L'enquête sur les archives du monde du travail a été poursuivie grâce à un crédit d'étude de 3 millions F renouvelé au budget de la direction des Archives de France. Neuf régions ont achevé l'étude, trois l'ont continuée. Un premier volume, riche des résultats de l'enquête menée dans les régions Alsace, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais, a été préparé pour l'impression. Un deuxième volume, consacré aux régions de l'Ouest, pourrait être mis en forme en 1985.

L'implantation du premier Centre interrégional des archives du monde du travail a été définitivement choisi : ce Centre occupera le bâtiment bien connu de l'usine Motte-Bossut à Roubaix. La programmation de l'entreprise a été lancée, et les bases d'une coopération entre l'État, la région et la ville posées avant même l'ouverture du concours pour le choix du maître d'œuvre.

3. ARCHIVES PRIVÉES.

Nombreux sont les fonds d'archives qui sont entrés dans les collections publiques par achat, don ou dation, ou qui ont été reçus à titre de dépôt.

Aux Archives nationales, on notera en particulier d'importants ensembles de correspondance : celle de Philippe de Béthune, ambassadeur extraordinaire à Rome, celle du conseiller royal Marescot qui comporte en particulier une documentation substantielle sur les négociations diplomatiques pendant le règne de Louis XIII, celle de l'impératrice Marie-Louise avec la duchesse de Montebello et celle du maréchal Lefebvre. Parmi les fonds contemporains, on peut signaler des archives venant de la Société des gens de lettres et du Touring-Club de France, d'André François-Poncet et de Me Jacques Isorni, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et de la Compagnie maritime auxiliaire d'outre-mer.

Dans les Archives départementales, on peut noter l'entrée de nombreux chartriers d'Ancien Régime, comme celui du Montellier (Ain), celui d'Anzan (Indre-et-Loire), et, en microfilm, celui d'Arpajon, aussi bien que d'archives économiques comme celles d'une coopérative agricole (Aube), d'une société de vente par correspondance (Morbihan), d'une pharmacie (Haut-Rhin). Notons aussi, pour leur originalité, les dossiers d'un médecin relatifs à une épidémie de choléra en 1843-1844, entrés en microfilm aux Archives de la Moselle, et la collection photographique Lucarelli dont les clichés et agrandissements relatifs à la Corse, au Rhône et à la ville de Nice sont entrés dans les Archives des Alpes-Maritimes.

4. INFORMATIQUE.

L'informatique a fait des progrès depuis quinze ans dans la plupart des services d'archives de France. Les applications qui servirent à tester les méthodes sont, pour beaucoup, devenues opérationnelles, et l'on peut maintenant, sans risque, encourager de divers côtés la mise en œuvre de l'informatique pour l'accomplissement des tâches traditionnelles des services d'archives.

Il convient évidemment de poursuivre l'étude des programmes dont la complexité n'est pas encore maîtrisée, comme c'est le cas pour la conservation des fichiers informatiques et des documents parallèles à ces fichiers.

En revanche, l'ensemble des applications commence de s'ordonner au sein d'un plan informatique. L'ensemble constitué par la Section des missions et la Cité des archives contemporaines, bénéficiant déjà de l'appui d'un Bureau commun de l'informatique du ministère de la Culture, a été

doté de terminaux permettant l'organisation d'un réseau déjà mis en œuvre dans le domaine de la messagerie. Des opérations de saisie directe par les missions ont été réalisées.

De nouvelles directions ont été explorées, en particulier pour la gestion informatisée du futur Centre d'accueil et de recherche des archives nationales et pour l'harmonisation des systèmes informatiques dans les Archives départementales. L'Association des archivistes français a travaillé en ce sens en étroites relations avec les services de la direction des Archives de France.

Un programme a été élaboré pour le traitement des documents des Archives départementales, aboutissement du système testé en 1983 grâce aux fiches de traitement des documents des Archives communales.

Instrument désormais normal de la gestion archivistique de la Cité des archives contemporaines, l'informatique sera également l'instrument normal de la gestion scientifique, technique et matérielle du CARAN, ainsi que du futur Centre d'archives du monde du travail.

D'ores et déjà, l'application « Égérie », qui constituera l'index de l'*État général des fonds* des *Archives nationales*, est consultable en conversationnel sur une base de 29 000 unités documentaires donnant accès à l'ensemble des fonds publics ou privés conservés aux Archives nationales. L'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés a été sollicité en ce qui concerne l'informatisation du système de recherche et de consultation mis à la disposition du public dans le futur CARAN.

5. RESTAURATION DES DOCUMENTS.

Un effort considérable a été accompli en France, depuis quelques années, pour doter les services d'archives des moyens de restauration qui sont nécessaires afin de lutter contre la dégradation due aux effets du temps aussi bien qu'à la manipulation par les chercheurs. Il faut rappeler ici que le microfilmage systématique auquel concourent à la fois les différents services et le dépôt central d'Espeyran est également un moyen efficace de limiter cette dégradation en évitant la manipulation de documents très souvent demandés ou particulièrement fragiles.

L'atelier de restauration des Archives nationales a effectué en 1984 la restauration de 32 registres, 254 plans, cartes ou affiches, 122 parchemins et 14 859 documents sur papier, dont 4 312 pour le compte des Archives départementales. L'atelier d'Aix-en-Provence a restauré pour son compte 5 volumes, 323 feuillets et 11 plans.

L'affaiblissement temporaire de l'effectif des restaurateurs et relieurs est seul responsable de la diminution passagère d'activité que reflètent ces

chiffres. Il faut en revanche souligner l'effort d'équipement que représente aux Archives nationales le nouvel atelier de reliure et restauration. Une fois surmontées les difficultés dues à l'insuffisance numérique du personnel, cet atelier aura les moyens de remplir sa mission mieux que par le passé et d'employer au mieux la compétence des spécialistes qui y travaillent.

6. MICROFILM.

Même si le public est naturellement porté à juger l'activité des services en fonction des commandes particulières, il faut rappeler que la priorité demeure au microfilmage de sécurité, qui permet à la fois de préserver l'essentiel pour prévoir d'éventuelles catastrophes et de faciliter la consultation sans recours à des originaux que des siècles de manipulation ne laissent pas indemnes.

Aux Archives nationales, ce microfilmage, qui enrichit les collections du dépôt souterrain d'Espeyran, a principalement concerné les séries K, MM, O^1 (documents concernant Versailles), Colonies F^3, AF IV (secrétairerie d'État impériale), AJ^{55} (théâtre de l'Odéon), 295 AP (Théâtre national populaire). Afin de faciliter le travail d'une équipe du CNRS, le microfilm permettant l'agrandissement de documents difficilement déchiffrables en raison du module de l'écriture, a été réalisé. Ont été également microfilmés les 80 carnets des archives de Marcel Cachin (447 AP). Le microfilmage des répertoires du Minutier central des notaires de Paris a été poursuivi.

A Espeyran, la collection de base s'est accrue en 1984 de 136 000 m de films, dont 67 040 m réalisés par microfilmage ou duplication à Espeyran même. Six départements ont effectué des dépôts de sécurité à Espeyran : Bouches-du-Rhône, Hérault, Morbihan, Vaucluse, Hauts-de-Seine, Guadeloupe.

Au total, les collections des Archives nationales se sont accrues de 41 382 m de film original, dont 37 470 m de microfilms de sécurité et 3 912 m de microfilms de complément. Ces chiffres sont en sensible augmentation par rapport à 1983.

Dans les Archives départementales, les opérations les plus diverses de sécurité ou de complément ont été menées : microfilmage des comptes municipaux de Moulins (Allier), délibérations des États du Vivarais (Ardèche), archives anciennes de Sedan (Ardennes), comptes de plusieurs châtellenies de Bresse, du Bugey et du pays de Gex, et délibérations communales (Côte-d'Or), registres municipaux et archives notariales (Loiret), cahiers de doléances (Nord), trésor des chartes d'Artois (Pas-de-Calais), archives Louis Barthou (Pyrénées-Atlantiques), etc.

Le microfilmage des archives de la famille princière de Monaco se poursuit à Espeyran. Cette opération permet, par exemple, au département de la Mayenne de s'enrichir du microfilm du fonds Mazarin.

Malgré un bilan très satisfaisant à ce chapitre, il faut rappeler que de tels microfilmages ne sauraient faire du microfilm la panacée des archives contemporaines. La part des archives publiques et privées que l'on a pu microfilmer à ce jour reste infime par rapport à la masse des documents conservés, à celle des documents fragiles ou précieux, à celle des documents dont la consultation à distance favoriserait la recherche. Le microfilm reste une solution chère aux problèmes de l'archivistique contemporaine, et ne dispense l'État et les collectivités territoriales ni des équipements capables de permettre la conservation des originaux, ni de la mise en œuvre d'un personnel compétent pour la collecte, le traitement et l'inventaire des fonds. Le microfilm lui-même, malgré les automatismes introduits au niveau technique, suppose toujours un traitement préalable des originaux, traitement sans lequel les microfilms seraient pratiquement inutilisables. Le microfilm reste un moyen irremplaçable dans l'arsenal de l'archiviste, mais n'est ni un remède à l'encombrement, ni une occasion d'économie.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. CLASSEMENTS ET INVENTAIRES.

Plusieurs centaines d'instruments de recherche ont été mis à la disposition des chercheurs en 1984. L'achèvement de ces ouvrages reflète le plus souvent un travail considérable de tri et de classement, que les habitués des salles de lecture ne doivent pas sous-estimer. Au moment où l'on peut formuler une demande de consultation, l'essentiel du travail a été fait. Même si la diversité de ces inventaires et répertoires, qui va du répertoire numérique d'archives communales ou d'archives notariales à des inventaires analytiques comme celui du Conseil privé en Martinique, suffit à interdire la publication systématique des travaux dont la diffusion serait souvent restreinte. Mais il est heureux que les techniques modernes de reproduction permettent de mettre réellement à la disposition du public ce qui demeure la voie d'accès la plus normale vers une documentation historique, en procurant à la fois la connaissance de l'existence des fonds et celle de leur contenu.

On a toujours dit que le service procuré au public dépassait largement la seule consultation des instruments de travail réalisés. Aux Archives nationales, le Service des renseignements et les permanences assurées par les Sections scientifiques offrent au lecteur une information directe et rapide. Il a été immédiatement répondu par le Service des renseignements à près de 13 000 demandes, chiffre en augmentation de plus de 10 % sur celui de l'année précédente. Dans le même temps, les Sections concernées recevaient et effectuaient 1 145 recherches précises, ce chiffre étant, lui, en sensible diminution sur l'année précédente et sur les années antérieures : de 1982 à 1984, il est passé de 1 781 à 1 145. Cette augmentation de réponses immédiates, qui alourdit la charge du service du public mais procure un service rapide et personnalisé, et cette diminution des recherches précises effectuées loin du public et poursuivies dans l'ignorance du besoin réel, sont les fruits heureux d'une politique concertée qui vise à donner au public des instruments de recherche dont il sera maître plutôt qu'à répondre sans fin à des demandes dont l'intérêt incertain et toujours limité interdit des réalisations ultérieures. Après la publication de l'*État général des fonds* des *Archives nationales* et celle de tant de Guides départementaux ou de Guides thématiques, c'est l'*État des inventaires* qui entre dans sa phase d'achèvement.

Les deux volumes consacrés aux départements ont été publiés en 1984. On sait de quel prix est pour le public la réalisation d'un tel bilan de l'action archivistique jusqu'à nos jours.

La pratique de l'inventaire informatisé devient maintenant courante. Dans un premier temps, de tels inventaires ont été mis à la disposition des chercheurs sous forme de « listings ». Mais on atteint maintenant à plus de finesse dans l'interrogation, et l'on a même anticipé aux Archives nationales sur la construction du CARAN pour mettre à la disposition du public, à la salle des inventaires, une console d'interrogation qui met en œuvre l'index informatisé de l'*État général des fonds* des *Archives nationales*. Cette base de données, déjà riche de 29 000 unités documentaires, sera complétée par l'intégration des tables alphabétiques de l'*État des versements faits par les ministères*.

Des applications nouvelles ont été mises à l'étude, relatives notamment à quelques séries homogènes : registres de la Chancellerie royale, provisions d'offices.

Peut-être faut-il rappeler une nouvelle fois que tout travail d'inventaire, et à plus forte raison toute opération de microfilmage, doit être précédé d'un classement exécuté avec une absolue rigueur scientifique. Faute de ce travail, l'inventaire est incertain et le microfilm est inutilisable. Le traitement des fonds, quelle que soit leur date, appelle donc la coopération de spécialistes suffisamment nombreux, œuvrant au sein d'équipes bien coordonnées.

2. PUBLICATIONS.

On a pu s'interroger à plusieurs reprises sur l'opportunité de publications typographiques alors que paraissent dans l'arsenal du chercheur tant de nouvelles techniques de documentation. Il n'en demeure pas moins que l'inventaire ou le répertoire informatisé demeure le moyen de découverte qui procure au chercheur une vue générale des ressources disponibles. Et l'on doit songer, pour apprécier la nécessité de telles publications, aux services qu'elles rendent et rendront à travers le monde et à travers les temps.

En 1984, les Archives nationales ont publié 6 volumes cependant que les Archives départementales en publiaient 27. Au 31 décembre de cette même année 19 volumes étaient à l'impression.

S'ajoutent à ces réalisations celle de l'*État des inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières,* celle des *Actes du premier congrès national des archivistes communaux,* tenu à Grenoble, et un grand nombre de catalogues d'expositions nationales ou départementales.

Il faut souligner la publication, toujours heureuse, d'un *Guide* pour les départements de la Côte-d'Or, de Meurthe-et-Moselle (tome 1er), des Pyrénées-Orientales et de la Haute-Saône. Le *Guide de Vaucluse* est à l'impression.

Les publications imprimées sont les suivantes :

Archives nationales.

État des inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières au 1er janvier 1983, par les services d'archives départementaux et communaux et le service technique de la direction des Archives de France. 2 tomes reliés, in-8o, 644 p. et p. 645-1276.

Registres du Trésor des chartes. Tome III. Règne de Philippe de Valois. Troisième partie. JJ 76 à 79. Inventaire analytique et index généraux,* par Aline Vallée. In-4o, xx-588 p.

Inventaire de la série Colonies C8. Martinique (correspondance à l'arrivée). Tome III (articles Colonies C8B 1 à 27 et index), par Étienne Taillemite, achevé par Odile Krakovitch et Michèle Bimbenet. In-8o, 508 p.

Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine et des Antilles dans les Archives françaises. In-8o, relié, 712 p., illustrations.

Cour des pairs. Procès politiques. III. La Monarchie de Juillet. 1835-1848. Inventaire des articles CC 671 à 852, par Jeannine Charon-Bordas. In-8o, 252 p., illustrations.

Archives du Cabinet de Louis Bonaparte, roi de Hollande (1806-1810). Inventaire des articles AF IV 1719 à 1832, par Ségolène de Dainville-Barbiche. In-8o, 204 p., carte.

Guide des papiers des ministres et secrétaires d'État de 1871 à 1974. Deuxième édition, revue et augmentée, par Chantel de Tourtier-Bonazzi et François Pourcelet. In-8o, 284 p.

Archives départementales.

Alpes (Hautes-) : *Répertoire numérique de la série M. Administration générale et économie. 1800-1940.* Gap, 1984, in-4o, 182 p., carte.

Aveyron : *Répertoire de la presse et des publications périodiques locales et régionales. Tome I (PER 1 à 1534)*, par Jean Delmas, Marie-Hélène Brusques †, Pierrette Fabre et Robert Canac. Index, par Philippe Mottet. Rodez, 1983, in-4°, VIII-228 p.

Bouches-du-Rhône : *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives civiles. Série B. Tome III, 3e volume. Fonds du Parlement de Provence. Enregistrement (1681-1790). Articles B 3369 à B 3479*, par Augustin Roux et Marie-Christine Trouillet. Marseille, 1983, in-4°, XII p,, 978 colonnes.

Répertoire numérique de la série R. Affaires militaires et organismes du temps de guerre (1800-1940), par Daniel Hamo. Marseille, 1984, in-4°, XVI-170 p.

Côte-d'Or : *Guide des Archives de la Côte-d'Or*, par Jean Rigault. Dijon, 1984, in-8°, 416 p., ill.

Garonne (Haute-) : *État sommaire des fonds conservés aux Archives de la Haute-Garonne*, par Pierre Gérard et Nadine Escande. Toulouse, 1984, in-8°, 24 p., ill.

Gers : *Répertoire numérique de la sous-série 3 E. Archives des notaires*, par Pierre Barthez et Maryvonne Fouilloux. Auch, 1984, in-4°, 112 p., ill., carte.

Gironde : *Répertoire numérique détaillé de la série M. Administration générale et économie du département (1800-1940). Tome II. Sous-séries 6 M à 10 M*, par Françoise Giteau, Hélène Avisseau, Jean-Pierre Bériac et collaborateurs. Bordeaux, 1983, in-4°, 352 p.

Répertoire numérique détaillé de la série N. Administration et comptabilité départementales (1800-1940), par Jean Gerby. Index, par H. Guilbert. Bordeaux 1984, in-4°, VIII-110 p.

Hérault : *Répertoire numérique de la série L. Tome I. Administrations du département et des districts (1790-an VIII)*, par Pierre Jouve. Montpellier, 1983, in-4°, LXIV-248 p.

Isère : *Inventaire sommaire de la série L (période révolutionnaire). Tome IV. Conseil général et directoire du département. Index général des tomes I, II et III*, par Vital Chomel. Grenoble, 1984, in-4°, VIII-320 p.

Landes : *Répertoire numérique détaillé de la série X. Assistance et prévoyance sociale (1800-1940)*, par Francine Daudigeos et Christiane Lesclaux. Mont-de-Marsan, 1984, in-4°, 134 p., ill.

Loire-Atlantique : *Inventaire de la série Fi. Tome III. Catalogue des collections Valadier, Lefèvre-Utile, des estampes et gravures, de l'iconographie religieuse, des affiches (sous-séries 7 Fi, 8 Fi, 9 Fi, 11 Fi, 15 Fi) et annexe (collection Stany-Gauthier, 30 J) conservées aux Archives départementales au 1er janvier 1980,* par N. Tourneux, M. Foucaud, C. Dupin de Beyssat, E. Héry et L. Rouzeau. Nantes, 1982, in-8°, 208 p., ill.

Lot-et-Garonne : *Répertoire numérique. Sous-série 2 L. Fonds judiciaires. Période révolutionnaire. Tome quatrième.* par J. Burias et J. Diesendorf. Agen, 1982, in-4°, 96 p.

Maine-et-Loire : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 1 J. Documents entrés par voie extraordinaire. Fascicule 2 : 1 J 370 à 738,* par Elisabeth Verry et Simone Lepage. Angers, 1984, in-8°, 88 p.

Marne : *Répertoire numérique de la série L. Archives de la période révolutionnaire. 1789-an VIII. Tome II. Index,* par Georges Dumas et Armand Ferrant. Châlons-sur-Marne, 1984, in-4°, 68 p.

Marne (Haute-) : *Répertoire numérique de la sous-série 2 E, articles 2 E 1 à 2 E 240. Fonds Diderot-Caroillon de Vandeul,* par Anne-Marie Couvret. Chaumont, 1984, in-8°, 152 p., ill.

Meurthe-et-Moselle : *Guide des Archives de Meurthe-et-Moselle. Première partie. Séries anciennes B à L (archives des origines à l'an VIII). Séries modernes M à Q,* par Hubert Collin. Nancy, 1984, in-8°, 324 p.

Orne : *Répertoire numérique de la série L. Administration révolutionnaire (1790-an VIII). Tome III. Fonds des municipalités de cantons,* par le chanoine P. Flament. Alençon, 1984, in-4°, x-vi-148 p., carte.

Répertoire numérique de la série Z. Sous-préfectures. 1800-1940, par Jean-Claude Martin. Alençon, 1984, in-4°, 144 p., ill.

Pyrénées-Atlantiques : *Répertoire numérique de la série U. Justice (1800-1940).* Pau, 1984, in-8°, xiv-502 p.

Pyrénées-Orientales : *Guide des Archives des Pyrénées-Orientales,* par Philippe Rosset et Sylvie Caucanas. Perpignan, 1984, in-8°, 270 p., ill. cartes.

Répertoire numérique de la sous-série 2 C (contrôle des actes, insinuations et droits joints), par Jacqueline Aspart et André Peyre. Perpignan, 1984, in-8°, 96 p., ill.

Rhin (Haut-) : *Répertoire numérique de la série Y. Prisons (1800-1870),* par Odile Wilsdorf, Philippe-Georges Richard et Dominique Dreyer. Colmar, 1984, in-4°, 52 p.

Saône (Haute-) : *Guide des Archives de la Haute-Saône,* par D. Grisel. Vesoul, 1984, in-8°, 262 p., carte.

Tarn-et-Garonne : *Contrôle et enregistrement. 1693-1900. Répertoire des sous-séries 2 C et 3 Q,* par Jean-Jacques Campes. Montauban, 1984, in-4°, XII-312 p., ill., cartes.

Val-de-Marne : *Répertoire numérique. 4 U. Justices de paix. Volume I : répertoire,* par Francine Glière. Créteil, 1984, in-4°, 138 p., ill., cartes. *Volume II : annexes et index.* Créteil, 1984, in-4°, 80 p.

3. COMMUNICATIONS.

Le goût croissant du public pour la recherche historique, et plus particulièrement pour la recherche d'histoire locale et d'histoire familiale, continue d'accentuer la charge que représentent pour les services d'archives publics l'accueil du public, le conseil et l'information, la communication. Tous les chiffres concernant l'année 1984 sont en sensible augmentation par rapport aux années précédentes. Même si l'accueil du public et la communication des documents demeurent une fonction première des services d'archives, il reste que la plupart ont quelque peine à assumer dans de telles conditions l'ensemble de leurs tâches, et qu'il serait gravement préjudiciable à la constitution et à la préservation du patrimoine archivistique de la nation que ces fonctions en viennent à accaparer le personnel scientifique et technique aussi bien que celui de magasinage.

Les Archives nationales ont reçu, tant à Paris qu'à Fontainebleau et Aix-en-Provence, 13 443 chercheurs. Il y en avait 12 987 en 1983, 12 753 en 1982 et 11 898 en 1981. Dans les Archives départementales, on a compté, en 1984, 102 749 chercheurs, pour 98 918 en 1983 et 91 841 en 1982.

La croissance est la même en ce qui concerne les communications. Aux Archives nationales, 181 611 articles ne représentent une réduction par rapport à l'année précédente (192 367) qu'en raison de restrictions temporaires et de la réorientation d'une partie de la consultation vers la salle du microfilm où on est passé de 12 319 bobines communiquées à 14 237. Dans les départements, si le nombre de lecteurs peut être diversement interprété (car il y a sûrement des personnes comptées en deux départements), on peut retenir que l'ensemble des Archives départementales a communiqué 1 745 816 articles en 1984, pour 1 587 932 en 1983, 1 442 906 en 1982 et 1 335 842 en 1981.

Cela signifie que l'ensemble des Archives nationales et départementales, avec quelque deux millions d'articles communiqués, a supporté en 1984 une charge supérieure de 17 % à celle de l'année précédente.

Depuis 1981, la croissance annuelle est passée de 8 % à 10 %, puis à 17 %. En dix ans la communication des documents a plus que doublé. Cette croissance accélérée ne lasse pas d'inquiéter, tant pour le fonctionnement des services que pour la préservation des documents.

On voit croître avec inquiétude le nombre des chercheurs mal informés des charges réelles du service public, mesurant mal le fait que la salle de lecture n'est qu'une partie d'un ensemble infiniment plus complexe, et portés à confondre le conseil qu'il est légitime de demander au personnel scientifique ou de documentation avec la part de travail qui revient au chercheur lui-même. Un effort d'information a été entrepris pour expliquer au public qu'une recherche historique ou généalogique ne saurait être entièrement menée par correspondance, tout le travail de prospection dans les fonds d'archives et de lecture des documents étant fait par les agents de l'État ou ceux des collectivités territoriales.

On ne doit pas sous-estimer, sur un autre plan, le risque de dégradation que comporte une communication excessive des documents. Pour les séries les plus vulnérables, le microfilm est un utile palliatif, de même qu'il peut réduire les communications avec déplacement, dont il faut répéter qu'elles mettent en danger de manière illégitime la bonne conservation des documents. La lecture à distance passe maintenant par le microfilm, et les responsables d'institutions de recherche qui constituent des banques de données historiques doivent intégrer cette préoccupation dans leurs programmes. Encore faut-il rappeler que les dix ou douze milliards de documents conservés par l'ensemble des Archives nationales et départementales ne seront évidemment pas tous microfilmés avant longtemps.

Le problème de la photocopie demeure. Des études sont en cours au sujet des dégradations occasionnées par un recours fréquent aux techniques de photocopie immédiate. Les historiens savent de longue date que la photocopie ne saurait être que l'adjuvant de l'édition scientifique d'un texte ou d'une citation particulièrement délicate. Mais il y a encore un gros effort à faire pour faire comprendre à un plus large public, et à beaucoup d'amateurs dont l'effort vers la recherche doit être cependant respecté et encouragé, que la recherche historique ne saurait être assimilée à la simple constitution d'un dossier de photocopies. Avec deux ou trois millions de photocopies distribuées par an, les services d'archives sont débordés en permanence. Les manipulations, le forçage des reliures, l'insolation violente, tout cela met délibérément en danger le document. Si chacun n'était photocopié qu'une fois, ce serait sans gravité. Mais la logique de certains types de recherche fait que ce sont toujours les mêmes documents qui sont demandés.

On a donc donne une priorité systématique au microfilm, dont on sait qu'il n'exige aucun écrasement et qu'il permet des tirages ultérieurs sans nouvelle manipulation de l'original. Le Conseil d'État a approuvé l'inter-

prétation selon laquelle les services administratifs n'étaient pas tenus, aux termes de la loi du 17 juillet 1978, de délivrer des photocopies des registres d'état civil centenaires déposés dans les Archives départementales et des registres de catholicité qui les ont précédés. Malgré la sollicitation du public, on a maintenu l'interdiction de photocopier des documents reliés, et cette interdiction demeure l'un des points de friction les plus regrettables entre un public aux aspirations sympathiques et des services qui entendent ne pas détruire irrémédiablement les documents pour la satisfaction d'une génération. Tout ceci dépend de la qualité de l'information que l'on arrivera à faire passer, et les services d'archives doivent légitimement compter en ce domaine avec des associations, cercles, centres et clubs qui ont déjà manifesté en bien des domaines qu'ils pouvaient être une relation et un lien efficaces entre l'administration et les usagers.

Il faut rappeler que les services d'archives français reçoivent des chercheurs du monde entier. Pour les seules Archives nationales, soixante-dix pays ont été représentés dans les salles du public. Les États-Unis, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Canada et la Belgique viennent en tête.

On sait la part des développements des recherches quantitatives et sérielles en histoire contemporaine dans la croissance de la fréquentation. En application de la loi du 3 janvier 1979, bien des documents non encore communicables selon les procédures immédiates ont été consultés après l'obtention d'une dérogation. Le nombre de telles consultations en dérogation n'a cessé de croître. Il y avait eu 345 bénéficiaires en 1983. Il y en a eu 426 en 1984. Certaines de ces dérogations concernaient un nombre élevé d'articles. Et ces chiffres s'ajoutent aux dérogations *a priori* qui résultent de l'ouverture de groupes entiers de documents, procédure légalement prévue par l'article 2 du décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979. Il convient donc de signaler, après cinq ans d'expérience, le profit qu'a tiré la recherche d'un tel système, visant à concilier la discrétion, sans laquelle il n'y aurait pas de collecte possible en bien des domaines, et l'ouverture, sans laquelle la recherche scientifique devrait piétiner. Généralement bien informés, les historiens de l'époque contemporaine savent maintenant manier la procédure de dérogation, organiser leur recherche en fonction de celle-ci, et peuvent ainsi recourir à des sources qui, dans le cadre législatif et réglementaire antérieur, restaient irrémédiablement inaccessibles.

L'une des gênes principales que connaissaient en France les chercheurs tenait à l'inadaptation des structures d'accueil des Archives nationales. La Cité de Fontainebleau n'a pas été faite pour se substituer aux salles de Soubise et de Rohan, et celles-ci, par leur inévitable multiplication, au fil des décennies récentes, n'offraient qu'un cadre inutilement onéreux en personnel, insuffisamment souple dans l'adaptation aux besoins quotidiens, dangereusement éclaté au mépris des règles élémentaires de sécurité. C'est

dire que la perspective d'une structure entièrement nouvelle, le Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) représente pour la grande masse des chercheurs l'espoir d'une solution satisfaisante. Un nombre de places modulable et correspondant aux besoins, des équipements pour la consultation des nouveaux types d'archives, des capacités de documentation traditionnelle ou informatisée, une réelle sécurité, des possibilités raisonnables de reprographie, le tout regroupé en un bâtiment moderne sur le côté Nord du quadrilatère Soubise-Rohan, voilà ce que le public peut espérer pour 1987. Le lancement de l'opération est au prix d'une restructuration des dépôts existants, en particulier des grands dépôts Napoléon III, sans lesquels l'aménagement du CARAN impliquerait le départ d'une partie des fonds hors de Paris. Il est également au prix d'un aménagement de la circulation matérielle des personnes et des documents. Il devrait en résulter une meilleure utilisation du personnel, et une plus grande satisfaction du public. Ces opérations préalables ont commencé en 1984, grâce à l'aménagement d'un relai en un bâtiment provisoire qui sera réutilisé hors de Paris.

4. ACTION CULTURELLE.

Le musée de l'Histoire de France a présenté à l'hôtel de Soubise trois expositions temporaires, respectivement consacrées à la lecture publique en France, à Louis XIV et l'urbanisme parisien, et à la vie quotidienne des Parisiens pendant la première guerre mondiale. A l'hôtel de Rohan a été présentée une importante exposition consacrée à Antoine de Saint-Exupéry, exposition complétée par une présentation itinérante. La fréquentation du musée de l'Histoire de France est passée en un an de 22 481 à 29 165 visiteurs, ce qui représente une très forte augmentation. Dans le même temps, les Archives nationales ont participé à nombre de manifestations culturelles à Paris et en province.

Le 31e concours de l'historien de demain a été organisé autour du thème « La Vie des Français en 1914-1918 ». Après une sélection à l'échelon départemental, 234 dossiers rédigés par 430 élèves ont été soumis au jury national.

Les services éducatifs des Archives départementales ont présenté 136 expositions fixes ou itinérantes, qui ont donné matière à 75 catalogues publiés.

On sait les services rendus dans le département de l'Orne par un archivobus destiné au service éducatif, camionnette aménagée pour le transport du matériel pédagogique en milieu rural. L'archivobus du département des Bouches-du-Rhône est aussi différent dans sa conception, puisqu'il s'agit

cette fois d'une véritable unité d'exposition automobile, avec vitrines, matériel audiovisuel et local de démonstrations. Même s'il est évident qu'un tel équipement dépasse à la fois les besoins et les possibilités de la plupart des départements, les leçons qui sont tirées du fonctionnement de ce nouvel archivobus sont précieuses dans la France entière.

Indépendamment de l'activité de leurs services éducatifs, les services d'archives des départements ont eu à leur actif en 1984 nombre d'expériences nouvelles, parfois fort originales comme la participation des Archives de la Sarthe à une exposition présentée par le Comité d'entreprise des usines Renault au Mans, comme les actions menées de pair avec la direction départementale d'action sanitaire et sociale de l'Aisne ou avec les PTT de l'Yonne, comme une heureuse coopération avec des groupes d'action sociale comme Banlieue 89. On relève aussi des manifestations d'intérêt régional, comme à Nancy une exposition sur l'écriture au Moyen Âge ou à Saint-Jean-d'Angély une commémoration des grands pèlerinages.

Il est difficile de ramener un jugement sur les actions culturelles des services d'archives à quelques chiffres. Il faut quand même noter qu'en 1984 les Archives départementales auront reçu 308 759 visiteurs, dont 218 016 scolaires. Radios et télévisions locales ont largement relayé cette action. La presse lui a donné des milliers d'échos. Des plus grandes expositions aux plus modestes présentations, un mouvement d'intérêt a été largement relayé par les médias dont l'importance dans l'action culturelle des services d'archives est manifestée par le développement des activités du Service des relations extérieures créé au sein de la direction des Archives de France.

Rappelons enfin des actions de formation destinées au public. Aux Archives nationales comme dans plusieurs services départementaux, des cours d'initiation à la lecture et à la compréhension des documents anciens ont été organisés afin de rompre l'alternative entre le rejet des amateurs mal formés et la tentation que l'on peut avoir de faire à leur place le travail qui leur incombe. L'accueil réservé par le public à de tels enseignements montre que nos contemporains sont nombreux à souhaiter des activités culturelles qui confèrent aux nouveaux temps de loisir un caractère délibérément créatif.

RELATIONS INTERNATIONALES

La participation de l'Administration des archives aux relations internationales s'ordonne vers trois axes : relations bilatérales avec d'autres administrations d'archives, relations coordonnées au sein du Conseil international des Archives, accueil de chercheurs étrangers. Sans revenir sur ce troisième type, il convient de rappeler que les services d'archives français sont, de ce fait, en relations régulières avec une cinquantaine de pays et en relations épisodiques avec une cinquantaine d'autres.

Forte de 95 participants, dont 72 relevant de la direction des Archives de France, la représentation française au Xe congrès international des Archives tenu en septembre 1984 à Bonn s'est montrée aussi active que nombreuse. Des Français ont participé à l'activité de divers organismes internationaux comme le groupe de travail sur les archives de l'architecture, le Comité pour la formation professionnelle, la Conférence internationale sur l'informatique appliquée aux données et documents de l'histoire de l'art. De même la France a-t-elle été présente au sein de tous les organismes techniques permanents du Conseil international des Archives : rédaction d'*Archivum,* Commission des publications, Comité de conservation, Comité de reprographie, etc.

La France a reçu la visite de nombreuses personnalités du monde archivistique, venues aussi bien des États-Unis et du Japon que d'Espagne, du Pérou et du Zimbabwe. En revanche, des experts français se sont rendus en Italie, en Hongrie, en Belgique, au Cameroun, en Guinée, au Mali, en Haïti.

Le directeur général des Archives de France a quitté la présidence de la Conférence internationale de la Table ronde des Archives pour prendre la vice-présidence du Conseil international des Archives. Le directeur des services d'archives de Meurthe-et-Moselle a été nommé rédacteur en chef *d'Archivum.*

Le Conseil international des Archives a accepté l'invitation à tenir à Paris, en 1988, le prochain congrès.

Le Stage technique international d'archives, tenu à Paris de janvier à mars 1984, a accueilli des stagiaires venus d'Algérie, d'Allemagne fédérale, du Canada, de Colombie, de République Centrafricaine, des Comores, du Congo, de Côte-d'Ivoire, d'Espagne, de Grèce, de Haïti, d'Italie, de Pologne, du Sénégal, du Tchad, de Tchécoslovaquie, de Tunisie, de Yougoslavie et du Zaïre.

Comme à l'accoutumée, de nombreux stages ponctuels ont été organisés en France pour des archivistes étrangers.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

MOYENS.

Budget 9
Personnel 10
Bâtiments 10

LES FONDS D'ARCHIVES.

Archives publiques 13
Archives du monde du travail 14
Archives privées 15
Informatique 15
Restauration des documents 16
Microfilm 17

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE.

Classements et inventaires 19
Publications 20
Communications 24
Action culturelle 27

RELATIONS INTERNATIONALES 29

IMPRIMERIE NATIONALE. — 5 026008 T 91

Diffusé par
LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07

ISBN 2-86000-116-6

15 F